



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
MERCREDI 5 MARS 2025

N°13/2025

En exercice : 34

Présents : 09 Pour : 09
Absents : 25 Contre : 00
Procuration : 00 Abstention : 00
Votants : 09 Blanc : 00

Étaient présents :

Ali Moussa MOUSSA BEN, Zouhouria FOUNDI CHEBANI, Chadhouli ABDOU, Anouoiri ABDOU SOILIH, Hafidhou ABIDI MADI, Oussenir MIRHANE, Djaldi MOUSSA, Abdou RACHADI, Attoumani Black ABDULLAH

Objet :

Présentation du rapport d'orientation
budgétaire 2025

Étaient absents :

Andjouza M'LADJAO, Rifcati OMAR FOUNDI, Bouchourani COLO, Fatima MADI, Chanrani ABDOU, Mouhamadilmounir ABDALLAH, Zamimou AHAMADI, Zaïdi ABDOU, Mu'Uminat-Swalihat CHEICK-AHMED, Fatima SALIM, Mohamed DAOUDA, Zakiya TOIBIBOU, Mouridou MARI, Nouriat BACO, Zakia MADI ASSANI, Bihaki DAOUDA, Hissani JEAN RENE, Madi YOUSOUF, Abachia HAMADA, Hanima IBRAHIMA, Ismaïla MDEREMANE SAHEVA, Houraza ANTOUMANI FOUNDI, Fatima SALIM, Saïd ALISAID, Assani-Soufiane AYOUBA

Procuration:

NOTA :

Le Président certifie que le
compte rendu de cette
délibération a été affiché sur le
site internet de la Communauté
de Communes le 10/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq du mois de mars, le conseil communautaire s'est réuni dans la salle de délibération de la mairie de Bandréélé en deuxième lecture sur convocation du Président, adressée à chaque conseiller communautaire le 2 mars 2025, suite à une première séance prévue le vingt-huit du mois de février qui n'a pu se tenir faute de quorum, sous la présidence de Monsieur Ali Moussa MOUSSA BEN, Président. Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Attoumani Black ABDULLAH a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L.5214-16 relatif aux compétences des EPCI ainsi que les articles L2121-1 à L2121-17 du CGCT applicables aux assemblées des Communautés de Communes ;
Vu les articles L5211-36 et 2312-1 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le rapport d'orientation budgétaire 2025 ;
Vu le rapport n°14/CCSUD/2025 du rapport relatif à la présentation du Rapport d'orientation budgétaire 2025.

Après avoir entendu l'exposé du Président relatif aux prévisions du budget 2025 et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a pris acte de la présentation Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2025 annexé à la présente délibération, présentant notamment l'ensemble des orientations budgétaires du budget principal et du budget annexe de la Communauté de Communes du Sud.

Ainsi délibéré, les membres du Conseil
Communautaire ont signé sur la liste
d'émargement.

Fait à Bandréélé, le 10 mars 2025

Le Président

Ali Moussa Ben

